



Les membres du syndicat et les élus venus se rendre compte sur le terrain. Photo DDM

Prévention des crues. Cette opération pilote concernait l'amont du village de Puilaurens.

Les berges de la Boulzane nettoyées

Pierre Bardiès, président du syndicat, a présenté vendredi 15 décembre en mairie de Lapradelle, les résultats des travaux d'entretien et de restauration des berges de la Boulzane. Cette opération pilote concernait l'amont du village de Puilaurens jusqu'en limite basse de Lapradelle.

Le SIAHHVA, créé en 2004, qui regroupe 103 communes, a pour objectif premier de réduire les risques liés aux inondations sur le bassin versant de la Haute Vallée. Il est en cela l'un des relais opérationnels du Syndicat mixte en milieu aquatique et des rivières mis en place dans le département de l'Aude à la demande du préfet du département, structuré et piloté par Marcel Rainaud, président du conseil fédéral de l'Aude.

Le rôle du syndicat. M. Bétinas,

conseiller technique rivière du secteur de la Haute Vallée, précisait en préambule « que la notion d'intérêt général attribuée au syndicat, a légitimé son action sur les propriétés privées ».

Il poursuivait en nous indiquant son rôle « qui, en concertation avec les élus, spécialistes, pêcheurs, etc.. était de recenser les sites, identifier les risques, définir les travaux et les traiter, en assurer le suivi et la réception. Il y a là tout un travail de bucheronnage à effectuer nécessitant l'emploi d'une société spécialisée ».

J. Galy indique « qu'il s'agit avant tout de sécuriser les écoulements. Le traitement des embâcles est absolument nécessaire pour éviter les dommages à ouvrages ou d'inondations par exemple. C'est le souci de tout élu concerné par un cours d'eau ».

La consultation et la communication. P Bardiès, président du syndicat, a tenu à travailler en collaboration avec divers partenaires à titre consultatif notamment la Fédération de la pêche. « La prévention étant la priorité, il fallait aussi redonner vie à la rivière (la faune et la flore avec des résultats rapides), dit-il. « L'identification de tous les riverains a nécessité un long travail qui s'est traduit par des courriers personnalisés ».

Les travaux. Tous les intervenants en ont reconnu unanimement la qualité. Le mot de la fin ira au conseiller général Marcel Martinez, qui « souhaite vivement que la partie domaniale soit traitée par l'État comme il se doit, afin de prolonger le travail accompli par les collectivités territoriales »

Décembre 2005